

REGLEMENT PARTICULIER

14^e CHIROQ' BAD TOUR des 12-13 Avril 2025

*Juge-Arbitre : Adrien UJHELYI *Gymnase : Jesse Owens_91380 Chilly-Mazarin *
Nombre de terrains = 7

Art. 01 Le tournoi CHIROQ' BAD TOUR - CBT 14 est autorisé sous le numéro : (en attente de validation)

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB (en particulier celui sur les forfaits des joueurs après tirage au sort) et du règlement ci-après. Chaque participant ou observateur devra aussi respecter les règles sanitaires et dispositifs en vigueur à cette date concernant le Covid.

Art. 03 Tournoi international standard sénior licenciés compétition FFBAD.

Art. 04 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 05 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs

Art. 06 La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs des séries : N3/R4 ; R5/R6 ; D7/D8 ; D9 ; P10/P12

Art. 07 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double ou de mixte. Il sera possible de s'inscrire sur 2 tableaux. Toutes les disciplines se joueront avec une phase initiale en poules (tableaux inférieurs à 32), suivie d'une phase à élimination directe.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de TROIS inscrits. **En cas d'inscription insuffisante en demi-série, les tableaux se joueront en série complète**

Art. 08 Les tableaux de Simples et de Doubles Mixtes se joueront intégralement le SAMEDI et les tableaux de Doubles Hommes et Doubles Dames intégralement le DIMANCHE.

Le comité d'organisation privilégiera deux sortants par poules mais se réserve le droit de limiter à un sortant par poule sur certaines séries afin de respecter le nombre de matchs maximum possible par journée de compétition.

Art. 09 Le comité d'organisation se réserve aussi le droit en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries de les fusionner dans la série supérieure.

Art. 10 Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondants à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. **Le sur-classement en Simple n'est pas autorisé cependant les joueurs de la série désignée seront prioritaires ; Le sur-classement en Double est autorisé seulement si un des 2 joueurs formant la paire a le classement requis pour être qualifié dans le tableau souhaité.**

Art. 11 La date limite d'inscription est fixée au **Dimanche 16 mars 2025**. Le classement et le CPPH seront pris en compte à cette date de fin d'inscription. En cas de classements différents de ceux enregistrés lors de l'inscription, le joueur sera automatiquement reclassé dans la ou les bonne(s) série(s) selon l'ordre de réception de son inscription en conservant la date initiale de son inscription.

Art. 12 Le montant des droits d'engagement est de **17 €** pour 1 tableau, **25 €** pour 2 tableaux. (dont 2€ de participation fédérale pour chaque inscription)

Art. 13 La date du tirage est fixée au **Samedi 30 mars 2025**.

Art. 14 Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site **Badnet.org** ou via l'application **Ebad**. Le règlement des inscriptions devra se faire par la même occasion en ligne. Seules les inscriptions dûment payées à la clôture des inscriptions seront retenues.

L'adresse de contact étant : cbt.bslc@gmail.com

Coordonnées du GEO : Thierry GUICHARD – 06.11.78.12.12

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription qui pourrait nuire à la bonne tenue de son tournoi ou engendrer des problèmes de gestion ou de communication. En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire). Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone.

Art. 15 Les volants officiels seront le VICTOR QUEEN et le YONEX MAVIS 500. Les volants sont à la charge des joueurs, à part égale, sauf pour les finales où ils seront fournis par l'organisateur. En cas de désaccord entre les joueurs, ceux-ci devront jouer avec le volant officiel du tournoi, en vente dans la salle.

Art. 16 Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 17 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 18 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre.

Art. 19 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 20 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Art. 21 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art. 22 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation.

Art. 23 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art. 24 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur en cas de « forfait » après la date du tirage au sort (cf. Règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation, adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la ligue d'Ile de France de Badminton.

Art. 25 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 26 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Art. 27 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Art. 28 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 29 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion

de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

Art. 30 Les récompenses ne seront remises que lors des cérémonies protocolaires prévues (une ou deux fois par journées) par les organisateurs aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Art. 31 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.